

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times, and fares for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

FRANCE. — Paris le 2 août.

M. le maréchal Soult est arrivé hier soir fort tard à Paris de retour de son voyage à Londres. Il était onze heures lorsqu'il est descendu à son hôtel.

Les arrestations continuent. Il paraît que l'on a cru trouver des ramifications départementales au complet de la rue des Bons-Enfants.

Steuble, condamné dans l'affaire du complot Hubert, a été transféré ces jours derniers à la maison de détention du Mont St.-Michel.

Le Temps rapporte que Mme. la duchesse d'Orléans avait seule entrevu l'effet que pourrait produire à Londres le général Soult.

M. le docteur Bowring, qui s'était rendu en Egypte dans l'automne de 1857, avec une mission du gouvernement anglais, est arrivé à Paris.

Le sieur Herbinot dit de Mauchamps et la femme Poutret dite de Mauchamps ont été renvoyés, par arrêt de la chambre des mises en accusation du 15 juillet dernier, devant la Cour d'assises de la Seine comme coupables d'attentat à la pudeur, de complicité et avec violence, sur des femmes qui ont été à leur service.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux du soir publient la nouvelle suivante reçue par voie extraordinaire :

« Le 24 du courant, le général baron de Meer, à la tête de son armée, est entré à Salsona, après avoir mis en pièces les forces carlistes commandées par le comte d'Espagne.

Le général Espartero établit son quartier-général à Viana, où l'artillerie n'attend plus que l'ordre d'attaquer Estella.

On écrit de Madrid, le 25 juillet : « Il vient d'être procédé à une arrestation qui produit une certaine sensation. Un Italien qui a subi en France plusieurs arrestations pour opinion républicaine, le comte Bertola, a été arrêté.

Les papiers du comte ont été saisis, et deux gendarmes ont mission de l'escorter dans les 48 heures jusqu'aux frontières de Portugal.

BELGIQUE — Bruxelles, le 3 août.

On apprendra avec douleur que M. Rouppe, bourgmestre de cette ville, est décédé cette nuit. Hier après-midi ses forces l'avaient entièrement abandonné.

Indépendamment des fonctions de bourgmestre que M. Rouppe a constamment remplies à la satisfaction générale de ses concitoyens, on se rappelle avec une vive émotion les services inappréciables qu'il a rendus, même au péril de sa vie, à une foule de familles belges, dans les circonstances les plus difficiles de la première révolution française.

M. Puyenbroeck, statuaire, a été admis ce matin à moudre les traits du vénérable vieillard, dont on bénira long-temps la mémoire.

La pose de la Statue de la Liberté aura lieu au Champ des Martyrs les premiers jours de septembre ; la statue du général Belliard sera posée du 25 au 30 août.

Le NOUVELLISTE, journal de Bruges, donna de longs détails sur les moyens qu'il dit avoir employés par M. le gouverneur et deux des commissaires des districts pour écarter la proposition de M. de Geest.

C'est dans cette mémorable causerie de deux heures que l'ex-ministre des affaires étrangères a dit, entre autres choses, que les ministres avaient fait une faute en différant de sanctionner le traité après que le roi Guillaume y avait apposé sa signature ; qu'on aurait eu ensuite occasion de transiger sur quelques points dont la ratification coûtait aux Belges ; qu'on se connaissait peu ici en diplomatie ; que lors de la présentation du projet du traité, Matschewitsch sortit de sa poche les articles qu'il soumit à la signature de la conférence et que notre ambassadeur ne fut pas admis à faire une simple remarque.

Le drame nouveau le Bourgeois de Gand ou le Secrétaire du duc d'Albe, représenté hier soir pour la 11e fois au Grand-Théâtre, a obtenu beaucoup de succès.

La tête de Lafosse a fait hier à l'amphithéâtre de cette ville l'objet d'expériences phréologiques ; l'on a trouvé qu'il avait fort prononcées les bosses du crâne, de la destruction, du vol et de la ruse.

LIÈGE, LE 4 AOUT.

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous avons prouvé, par différents extraits des rapports officiels publiés par les gouverneurs des provinces, que, depuis la révolution, l'enseignement primaire est tombé dans un état de décadence, dont il ne s'était pas encore relevé en 1856.

Mais depuis 1856, l'instruction primaire se serait-elle relevée? Les méthodes se sont-elles améliorées? Le personnel des instituteurs a-t-il subi quelques modifications salutaires?

Non. Aucun rapport ne signale ces changements, qui cependant auraient été assez importants pour qu'on se fût empressé de les consigner dans l'exposé de la situation morale de nos provinces, si réellement ils avaient eu lieu.

Cependant, objecte-t-on, la plupart des instituteurs d'aujourd'hui ont été instruits d'après les méthodes usitées sous le régime hollandais ; ils ont reçu l'instruction telle qu'elle se donnait alors, et il serait vraiment extraordinaire qu'arrivés eux-mêmes aux fonctions de l'enseignement, ils eussent presque tous perdu le souvenir de ces méthodes.

Et ceci s'est passé, et se passe encore tous les jours, dans deux provinces limitrophes de la nôtre : dans le Luxembourg et le Limbourg. On peut constater le même fait dans la Flandre occidentale.

Maintenant que, parmi nos instituteurs de villages, il y ait quelques hommes instruits et éclairés, cela est possible ; qu'il y ait des écoles où l'enseignement des langues est bien donné et où les leçons d'histoire et de géographie ne sont pas négligées, cela est possible encore ; mais ce sont là de rares exceptions aujourd'hui, tandis que, sous le gouvernement déchu, ces exceptions formaient la règle générale.

En vain quelques sociétés particulières, établies sous le patronage d'hommes honorables et instruits, s'efforcent-elles d'améliorer l'instruction élémentaire, et de propager dans les campagnes le goût des connaissances utiles ; en vain recommandent-elles l'emploi des nouvelles méthodes, que nous devons aux Hollandais, et cherchent-elles à les substituer aux anciennes.

Mais, dit-on, en supposant l'existence du mal qui arrache des plaintes si vives, ne doit-on pas se rassurer un peu à la vue des tentatives qui se font de toutes parts, pour assurer le développement d'une instruction primaire en har-

dans nos intentions de poursuivre de nouveaux reproches ceux qui reconnaissent leur erreur. Nous aimons mieux, plein de confiance dans les témoignages de respect et l'obéissance réitérées par vous, exhorter chacun de vous dans la sollicitude de la charité paternelle, par les entrailles de celui qui a acquis l'église par son sang, à travailler de toutes vos forces pour sa cause, en laissant de côté toute considération humaine, à vous tenir fermement là où vous guideront la voix et l'autorité de Pierre. Rappelez-vous bien, chers fils, quels devoirs vos titres vous imposent envers l'insigne église de Cologne, et tâchez, par un ministère constamment fidèle, que tandis qu'elle est dans la tristesse et le deuil, à cause de la perte de son pasteur, elle reçoive à propos de la consolation de vous, qui êtes son sénat.

Quant à nous, nous pourrions à peine dire de combien de soucis nous sommes constamment accablés à cause d'elle. Occupé sans relâche de faire cesser sa désolation, nous n'avons point négligé de réclamer de nouveau le retour du vénérable frère Clément-Auguste et nous ne cessons de réitérer nos demandes, que lorsque nous aurons obtenu l'objet de nos vœux. Espérant que le secours divin nous sera miséricordieusement accordé à cet effet, nous vous accordons, chers fils, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 mai 1858, an VIII^e de notre pontificat.

ANNONCES.

FETE ST-LAURENT.

DIMANCHE 12 du courant, BAL CHAMPÊTRE chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St-Laurent. On y trouvera des OIES préparées comme les années précédentes. 1094

BAL DIMANCHE 5 Août au PETIT SANS-SOUCI sur Avroy. LUNDI 6 courant à 5 heures précises CONCERT D'HARMONIE suivi d'une partie de DANSE. 1076

DIMANCHE prochain, on JETTERA des ROUES d'OIES chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais.

P.-J. LEJUNE.

RUE DE LA RÉGENCE, n° 54, à LIÈGE, FABRIQUE CHAISES DE TOUTES ESPÈCES, notamment Chaises bourrées à dix francs, et restaure les vieilles. Le tout au plus juste prix. 1093

A VENDRE de rencontre au n° 284, rue devant St-Thomas 1^o DES MEULES DE LANGRES propres à l'usage des couteliers, taillandiers, etc. 2^o Une BONNE CALECHE. 1096

A LOUER pour le 24 septembre, UNE BELLE MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, à Liège, occupée par M. le conseiller Dechamps. S'adresser à M. JENICOT, joaillier, rue Neuvice, n° 977, à Liège. 947

A Louer

UN BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste-Ursule, n° 889. 1051

A LOUER, à des personnes sans enfants, UN BEAU QUARTIER indépendant, sur le devant, composé de deux salons au rez-de-chaussée, quatre chambres, cuisine, deux caves et grenier. S'adresser rue Agimont, n° 524.

UN COMMERCANT EN ÉPICERIES, Vins et Eaux-de-Vie, de cette ville, jouissant d'une belle clientèle et voulant se retirer des affaires, serait porté à traiter pour la VENTE de sa MAISON, de son COMMERCE et de ses marchandises. La maison est vaste et dans la situation la plus avantageuse. On accorderait à l'acquéreur de grandes facilités pour le paiement. S'adresser, pour renseignements, au n. 158, rue des Sœurs-de-Hasque, à Liège. 956

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

MARDI 7 de ce mois, à une heure, le notaire PAQUE VENDRA publiquement, en la maison n° 656, rue Mont-St-Martin, à Liège,

LES MEUBLES MEUBLANS et LINGES, ainsi que les VINS, consistant en 2 feuilletes St-Julien 1854, 500 bouteilles Bourgogne de 1819, 27, 51 et 54, et 500 bouteilles Bordeaux de 1852 et 54, tous de 1^{re} qualité; provenant de la succession de M. l'avocat PLATEUS. 1090

Le 21 AOUT courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude rue Féronstrée,

UNE BONNE MAISON DE COMMERCE,

sise à Liège, rue Chaussée-des-Prés, portant l'enseigne de la Chaîne et les n° 370 et 371. S'adresser audit notaire, pour les conditions. 1088

Le 16 AOUT courant, à 10 heures, il sera VENDU DÉFINITIVEMENT, en l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée,

Trois Rentes

Une de 50 florins, due par M. Pirard, Fermier à Villers-le-Bouillet, une de 25 florins due par Jean-Joseph Collette et ses frère et sœurs, de Vinalmont; et une de six florins 15 sous, acquittée par le dit Collette, 1087

Le sieur HURCHS-HASS, premier Artiste Pédicure, natif de Coblenz, a l'honneur de prévenir qu'il se charge de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, ongles entrées dans les chairs, au moyen d'un Élixir de sa composition. L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes, et sans douleur; on peut de suite prendre sa chaussure, et les personnes opérées ont la satisfaction de tenir la racine du cor entre leurs mains.

Il est porteur d'un grand nombre de certificats qui lui ont été délivrés en Allemagne et en France; il a aussi des attestations qui lui ont été délivrées un an après la guérison.

Il traite gratuitement les indigents. Le sieur HURCHS-HASS se transporte chez les personnes qui lui font l'honneur de le demander.

Il est logé chez M. François LÉONARD, rue Royale, n° 921. 1085

Vente d'Immeubles.

SAMEDI 18 AOUT 1858, aux 2 heures de l'après-midi, à la requête de M. A. J. Delhaes et autres, il sera procédé, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, local de l'ancien collège à Herve, par le ministère de M^e DEMONCEAU, notaire à Herve, à la VENTE des

IMMEUBLES SUIVANTS :

1^{er} lot. — UNE FERME, située au lieu dit Hauregard, commune de Battice, canton de Herve, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation et 2 prairies y annexées, mesurant environ 90 ares, joignant à la chaussée de Battice à Petit-Rechain, à la veuve Gauthy, à F. Hawotte et à la ferme suivante.

2^{me} lot. — UNE FERME, située au même lieu, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin potager et 5 prairies, contenant un hectare 51 ares 80 centiares, joignant aux propriétés de la veuve Delège, à F. Hawotte, aux chemins et à la ferme qui précède.

S'adresser audit notaire. 1089

A vendre

Un TERRAIN, situé à Longdoz, commune de Liège, lieu dit Champs de Longdoz, près la nouvelle route, mesurant 1060 mètres, joignant à MM. Dechesne, Foidart, Conrardy et à la ruelle aux Chevaux.

S'adresser à M^e GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée, n° 588. 1086

Vente

TRÈS-BEL HOTEL

ET DE DIVERSES PIÈCES DE BIENS, SITUÉES A SPA.

Le JEUDI 30 AOUT, à 9 heures, les héritiers de M. Guillaume CULOT, banquier à Spa, feront procéder, en la maison qu'il y occupait, par devant M. le Juge-de-Paix du canton de Spa, et par le ministère du notaire DE LEAU, conformément à la loi du 12 juin 1816, à

LA VENTE PUBLIQUE

d'un très-bel Hôtel,

Portant l'enseigne de la

VILLE D'ANVERS,

et de tout ce qui en dépend, situé à SPA, rue de la Sauvinière.

Cette propriété comprend :

1. Une GRANDE MAISON, à deux portes cochères, pouvant être divisée en trois habitations distinctes, composée de belles caves voûtées, de deux cuisines avec pompes, de treize chambres, de vastes greniers, d'une grande remise et d'un bâtiment derrière avec cour, jardin, étables, verger, entouré de murs et toutes dépendances, formant un ensemble de 97 ares 13 centiares, traversé par une petite rivière qui ne tarit jamais, section G, numéros 67, 68, 70 et 71 du cadastre.

2. Un BEAU JARDIN, de 19 ares 19 centiares, très-bien garni d'arbres, d'arbrustes, et de planches, avec un petit Pavillon, en face de l'Hôtel dont il n'est séparé que par la rue, section G, numéros 909 et 910 du cadastre.

3. Une GRANDE REMISE avec de beaux greniers planchés et un verger de 22 ares 70 centiares, aussi en face de l'Hôtel et contigus au jardin qui précède, section G, numéros 911 et 912 du cadastre.

Tous ces BATIMENS sont construits en pierres et briques, couverts en ardoises et se trouvent en très-bon état d'entretien, ayant été construits ou réparés à neuf depuis peu d'années.

Ces IMMEUBLES seront vendus en un, ou en plusieurs LOTS, au gré des amateurs.

Après la VENTE de l'Hôtel et de ce qui en dépend, on procédera à l'adjudication en 18 LOTS, d'une glacière et de dix-sept pièces de fonds en prairie et terre, situées à SPA.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M. Jean-Gérard WILKIN, commissaire en fonds et effets, à SPA, ou à M. DE LEAU, notaire à Ensalva. 1092

A Vendre

UNE BELLE ET GRANDE MAISON, A PORTE COCHÈRE,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DERRIÈRE LE PALAIS,

Avec cour, remise, écurie, magasin, quatre caves, deux pompes, 24 pièces à feu, jardin, fontaine d'un demi hausion. Cette maison est propre à tout commerce en gros et en détail.

S'adresser au notaire GILKINET, rue Féronstrée n° 588. 1045

Caisse Hypothécaire.

Conçu et muri depuis longtemps le projet de cette institution a été réalisé en 1855. Formée au capital de douze millions la

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

offre aux capitalistes des garanties attachées au sol, à l'abri de toute secousse politique ou commerciale. Elle ne prête que sur hypothèque à un taux modéré et donne aux emprunteurs la facilité de se libérer par fractions périodiques au moyen d'annuités extinctives du capital.

Elle émet des obligations à terme de 50 à 1000 francs garanties de manière que leur achat forme, sans frais, un placement sur hypothèque, dont l'intérêt est régulièrement acquitté par semestre.

Le comité administratif, élu en 1855 pour dix ans, se compose de MM. Vandenesst, ancien négociant, ex-membre de la députation provinciale d'Anvers; Verhaegen, ainé, et Vanderton, avocats à la cour d'appel; de Crampagna, avocat à la cour de cassation; Anspach, juge au tribunal de commerce; Heerna, avoué, et Verhaegen notaire; tous propriétaires obligés de 40 ou 50 actions.

S'adresser, pour plus amples renseignements ou pour traiter, au siège de la Société, rue de l'Évêque, n. 59, à Bruxelles, ou à M. JENICOT, avocat à Liège, rue des Sœurs-Grises. 1050

VENTE

PAR

suite de surenchère

DE LA

FERME DE MANGOMBROUX

PRÈS DE VERVIERS.

JEUDI 9 AOUT 1858, dix heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue d'Amay,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE LA

FERME DE MANGOMBROUX,

SITUÉE COMMUNE DE STEMBERT,

sur la mise à prix de 13,655 francs.

Cette ferme se compose de bâtiments d'exploitation, jardins, terres, prairies, contenant ensemble 6 bonniers trois verges grandes onze petites.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire, ou à M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège.

Vente d'une Maison,

SISE A CHAUDFONTAINE,

SANS RÉSERVE D'INFIRMATION NI DE SURENCHÈRE.

LUNDI 15 AOUT, à 2 heures de relevée,

M^e LAMBINON, notaire, vendra publiquement, en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

UNE BELLE MAISON,

BATIE RÉCEMMENT,

Avec toutes ses dépendances, située en la commune de Chaudfontaine, derrière l'établissement des bains, près de la fontaine, et joignant de trois côtés à M. Philippe-Charles Grisard.

S'adresser audit notaire, avec lequel on peut traiter de gré-à-gré avant la vente. 1058

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

FAILLITE DE VÉNARD frères.

Par jugement du 2 août 1858, enregistré, le tribunal déclare les sieurs VÉNARD frères, négociants, domiciliés à Liège, rue des Tanneurs, en état de faillite; fixe l'ouverture de cette faillite au 29 juin 1858, nomme pour remplir les fonctions de commissaire, M. HANQUET, juge, et pour remplir les fonctions d'agent, M. Alexandre Deribaucourt, commissaire en banque à Liège; ordonne l'apposition sommaire des scellés et le dépôt des personnes des faillis pronommés dans la maison d'arrêt pour dette. 1095

ADJUDICATION DEFINITIVE
ET
SANS RÉSERVE D'INFIRMATION,
PAR
suite de surenchères.

VENDREDI 10 AOUT 1858, à 9 heures du matin,
au bureau de la justice de paix du canton de l'Ouest de la
ville de Liège, rue d'Amay, n° 655, M^e PARMENTIER,
notaire, procédera

A LA VENTE DEFINITIVE
DES
BIENS ET RENTES,

DONT LA DESIGNATION SUIT :

Mises à prix.	frs.
1° Une MAISON, n° 700, sise rue St-Severin, à Liège.	11,540
2° Trois MAISONS contiguës avec grand jardin, n° 276 bis, 277 et 277 bis, situées au faubourg Ste-Marguerite, à Liège.	15,750
3° Quinze petites HABITATIONS neuves, attenantes l'une à l'autre et joignant aux trois maisons qui précèdent.	12,600
4° Une MAISON, n° 277 ter avec jardin, située au même faubourg.	8,295
5° 15 Verg. gr. 10 pet. de TERRE, sises à Xhendremael.	1,050
6° 5 Verg. gr. 10 pet. id. au même lieu.	262 50
7° 18 Verg. gr. 10 pet. id. id.	1,575
8° 5 Verg. gr. 10 pet. id., situées à Awans.	420
9° 17 Verg. grandes id., même commune.	1,470
10° Une RENTE de 40 francs, au capital de 800 francs.	660
11° Une id. id. id.	660
12° DEUX CRÉANCES, montant ensemble à 965 francs.	550
S'adresser audit notaire.	(1084)

Vente
D'UNE
BELLE FERME.

JEUDI 9 AOUT 1858, à 2 heures de l'après-midi, à la requête de Monsieur J. H. PLEIR,

IL SERA PROCÉDÉ
Par devant M. le juge-de-paix du canton de Herve en son bureau local de l'ancien collège à Herve, par le ministère de M^e DEMONCEAU, notaire à Herve, à la vente

D'une Ferme,
SITUÉE DANS LA COMMUNE DE MELEN, CANTON DE FLÉRON,
Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, prairies et terres d'une contenance d'environ deux hectares 44 ares 11 centiares, joignant aux propriétés de la veuve Xhaufflaire, de M^e Lesoinne, Moïse Gérard, de Liège, de la veuve Bourguignon, aux chemins de Soken et autres, et à la grande route.
S'adresser audit notaire. 1059

VENTE
DE
BONNES RENTES.

LUNDI 6 AOUT 1858, à 2 heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ,
En l'étude de M^e LAMBINON, notaire à Liège, à l'adjudication publique,

DES RENTES
ANNUELLES ET PERPETUELLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉES, SAVOIR :

- 1° Une de 52 francs 50 centimes, due par Léonard Moureau.
- 2° Une de 50 francs, due par Laurent Outers.
- 3° Une de 25 francs, due par Nicolas Grandchamps.
- 4° Une de 25 francs, due par Gaspar Delsupexhe.
- 5° Une de 25 francs, due par Catherine Saint-Remy, V^e de Jean Noël Renard.
- 6° Une de 50 francs, due par Jeanne Fafchamps.
- 7° Une de 25 francs, due par Noël Lhoest.

Les débiteurs ci-dessus nommés sont domiciliés à Barillon, commune de Cheratte, arrondissement de Liège.
Toutes ces rentes sont constituées libres de retenue pour le restant de prix de vente.
S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 1059

VENTE
DE LA
TERRE

CI-DEVANT SEIGNEURIALE DE GRAND-AAZ,
SITUÉE EN LA COMMUNE DE HERMÉE.

Le MARDI 14 août 1858, à 9 heures du matin,
L'héritier bénéficiaire de M. de DONNEA de GRAND-AAZ, fera vendre aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par devant M. Charles CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue d'Amay, n° 655, et par le ministère de Maître MOXHON, notaire à Liège, à ce commis, par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 15 mai 1858,

le beau domaine
DE
GRAND-AAZ,
AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES,

Consistant en un quartier de maître et ses jardins, fontaine ayant une source abondante faisant mouvoir plusieurs moulins; grand étang très-poissonneux, bois, allées, belles et nombreuses plantations, maison du garde-de-chasse, belle ferme, deux moulins mus par l'eau de la fontaine, le tout contenant environ 115 hectares de terres dont la très-grande partie est de première classe.
Cette belle propriété est située à quatre mille et demi de la ville de Liège, dans un site charmant, salubre et très-varié; elle n'est distante que d'un mille de la chaussée d'Oupeye et réunis les agréments de la tanderie, de la chasse et de la pêche.
Elle sera exposée en vente en seize lots composés comme suit :

Le 1^{er} lot.
D'un quartier de maître avec les jardins d'agrément, fontaine, étang, bois et allées, la ferme, les jardins, terre et prairie qui en font partie, le tout contenant 100 hectares.
La ferme est exploitée par les sœurs Anne et Marie Cajot.

Le 2^e lot.
De la maison du garde-de-chasse avec le jardin y contigu, contenant 15 ares 85 centiares, occupés par la veuve Lambert Moysse.

Le 3^e lot.
Du moulin de Grand-Aaz, avec 2 hectares 58 ares 80 centiares de terrain en jardin, terres, prairies et réservoir, exploités par Jacques Bertho.

Le 4^e lot.
Du second moulin de Grand-Aaz, dit Moulin d'Ambas, occupé par Hubert Cajot, avec 2 hectares 60 ares de jardin, terres, prairies et réservoir.

Le 5^e lot.
D'une terre de 45 ares 59 centiares, sise au chemin de Liège, exploitée par Medard Frère.

Le 6^e lot.
D'une terre de 98 ares 8 centiares, sise au fond du Horray, exploitée par Jacques Bertho et Hubert Cajot, meuniers.

Le 7^e lot.
D'une terre de 52 ares 69 centiares, sise au fond du Horray, contigue à celle qui précède, exploitée par la veuve Wathieu Rasquinet.

Le 8^e lot.
D'une terre de 119 ares 22 centiares, sise au fond du Horray, exploitée savoir :
44 ares 85 centiares, par Henri le Liégeois.
45 ares 59 centiares, par Antoine Radelef.
50 ares 80 centiares, par la veuve Tilkin Loly.
Ces trois parcelles seront vendues ensemble ou séparément, au gré des amateurs.

Le 9^e lot.
D'une terre de 45 ares 59 centiares, sise au fond de Ticie, exploitées par Jacques Rasquinet et Martin Claes.

Le 10^e lot.
D'un pré de 25 ares 12 centiares, sis à Grand-Aaz, exploité par Henri Godin.

Le 11^e lot.
A. D'un jardin de 2 ares 55 centiares.
B. D'un pré y contigu, de 28 ares 20 centiares, situés à Grand-Aaz, exploités par Jean Joseph Reculé et autres.

Le 12^e lot.
D'un pré de 26 ares 55 centiares, sis à Petit-Aaz, exploité par Lambert Frère.
Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés en la commune de Hermée.

Le 13^e lot.
D'une terre de 52 ares 51 centiares, sise à la Croix de Hermée, commune de Herstal, exploitée par Jacq. Bertho et Hubert Cajot, meuniers.

Le 14^e lot.
D'une terre de 40 ares 40 centiares, sise au Thier de Vaux, commune de Vivegnis, exploitée par Jean Frère.

Le 15^e lot.
D'une terre de 90 ares 45 centiares, sise sur les Rys, commune de Vivegnis, exploitée par Jean Frère.

Le 16^e lot.
D'une terre de 57 ares 50 centiares, sise dessus les Moulins, commune d'Heure le Romain, exploitée par Jean François Brune et Jean Malplas.
Après les adjudications partielles, il y aura réunion de tout ou partie des lots, si le vendeur le trouve bon.
Les plans et titres de cette propriété se trouvent en l'étude de M. Louis DEJAER, légiste, fondé de pouvoir du vendeur, place Ste.-Claire, à Liège, où l'on pourra les voir et prendre connaissance des conditions de la vente, dont une copie est aussi déposée au bureau de M. le juge de paix susdit et en l'étude dudit notaire MOXHON, rue Hors-Château.
Les amateurs qui voudront visiter cette propriété sont priés de s'entendre avec M. DEJAER susdit, qui leur fournira tous les renseignements désirables. 1012

Le MARDI 7 AOUT 1858, à 2 heures de relevée,
Le notaire OPHOVEN exposera en VENTE, en son étude, à Herve,

LES BEAUX BATIMENS
DE
Fabrique de draps,
AVEC JARDINS, PRAIRIE ET PLUSIEURS MAISONS

Y JOIGNANT,
Appartenant aux époux Henrard, situés au village de Thimister, près de l'église.
Cette vente aura lieu en huit lots, qui pourront être réunis au gré des amateurs.
S'adresser pour les conditions en l'étude dudit notaire.

BOURSES.

PARIS, LE 2 AOUT.

Trois p. c.	80 90	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 30	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	—	Dette active.	22 1/2
Obl. la vil. de Par.	1160	Id. passive.	4 5/4
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	101 5/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 20
Banque de Belgiq.	1440	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 1^{er} AOUT.

5 ^e consolidés.	95 7/8	Différées.	8 1/2
BELGE. 1852. c.	102 1/2	Passives.	4 5/4
Hol. Dette active.	54 7/8	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c.	—	BRESIL.	81
Id. 5 p. c.	22 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	21 1/2		

AMSTERDAM, LE 2 AOUT.

HOLL. Dette activ.	102	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 15/16	POLOGNE. L. fl. 500	—
Différée.	—	Pr ^e . L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 1/4	ESPAGNE. E. Ard.	20 15/16
Obl. synd. d'am	96 1/4	Dito grad.	—
" 5 1/2.	80	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	168 1/4	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
RUSSE. Hope et Co	105 5/4	AUTR. Métall. 5.	105 1/8
" 1829, 5.	105 1/4	BRES. Obl. à Lond.	80 5/8
Inscr. au gr. livre	60 5/4		

ANVERS, LE 3 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116 5/4	A
" Det. diff.	49 et	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8	A
Empr. de 48 mill.	101 5/4	P ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8	P
Id. de 50 mill.	92 1/4	P Cert. à A. 1854.	100 5/8	P
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE. Métall.	106 1/2			
Lots de fl. 100.	511			
" fl. 250.	456			
" fl. 500.	756			
POLOG. Lots fl. 500.	117 1/4			
" " fl. 500.	158			
BRES. Em. L. 1854.	79 5/4			
ESPAGNE. Ardoin.	20 5/4			
Dette passiv. 1854.	—			
" Différée.	6			
DANEMARC. E. Not.	95 1/2			
Dito à L.	75 1/4			

CHANGES.

A Amsterd. C. jours.	54 1/2	°/o p.	P
Id. 2 mois.	—	—	—
Rotterdam. C. jours.	54 1/2	°/o p.	P
Id. 5 mois.	—	—	—
Paris. C. jours.	1/8 av.	—	A
Id. 2 mois.	5/8 p.	—	P
Londres. C. jours.	40 5/8	—	P
Id. 2 mois.	40 1/2	—	A
Francfort. C. jours	55 15/16	—	A
Id. 5 mois.	55 1/2	—	A
Bruxelles et Gand.	1/8	—	A

BRUXELLES, LE 3 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	100	P
Emp. Rothschild.	101 5/4	A Tapis.	108	A
Fin courant.	—	A Fer d'Ougrée.	100	P
Emp. de 50 mill.	92	P Mutualité.	117 1/4	A
Id. de 57 mil.	74 1/4	P S. C. Bruges.	95	P
Emp. de 1852 (4).	98 1/4	P Monceaux.	107	P
Act. de la Soc. G.	850 et	P Act. Réunies.	101 1/4	A
Emp. de Paris.	1700	A Borinage.	100	P
S. de Comm. de c.	140 1/2	A Houyoux.	90	P
B. de Belgique.	141	A Papeterie.	106	N
C. de S. et Oise.	111 7/8	A Lis de Fer.	119	P
Hauts-Fourneaux.	150	A Luxembourg.	100	P
Banque Foncière.	100 1/2	A Civile.	155	P
Idem.	99 5/4	A Herve.	108	P
Fleury.	200	A Ch. de Fer de Col.	997	P
Hornu.	140	A Ch. de B. M. et B.	120	N
Sclessin.	124	P Asphalt.	98	P
Soc. Nationale.	125	P Holl. Dette active.	54 5/4	A
Levant du Fleury.	161	A Losrenten inserit.	100	A
Ougrée.	98	P Autriche. Métalliq.	106 1/4	A
Sars-Longcham.	100	A Naples. C. Falcon.	95 1/4	A
Chemin de Fer.	94	P Espagne. Ardoin.	20 7/8	A
Vennes.	79	P Fin courant.	—	—
St-Léonard.	114	A Prime un mois.	21 D. 1	—
Châtelineau.	152	P Différée de 1850.	—	—
Verreries.	118	A Idem de 1855.	—	—
Betteraves.	120	P Passives.	—	—
Verr. de Charl.	117	P Brésil. E. de Roth.	79 1/2	P
L'Espérance.	120	P Rome. E. de 1854.	101 1/2	—